

# QU'ON SE LE DISE...



*Commune d'Aspres-sur-Buëch*

*Avril 2024*



Chères Aspriennes, chers Aspriens,

Comme tous les ans, nous avons consacré les premiers mois de l'année à l'élaboration des comptes administratifs de l'année précédente et aux budgets de l'année en cours. La situation financière saine de la commune nous permet d'envisager de nouveaux projets et ce suite à ceux déjà réalisés les années précédentes. Soyons prudents tout de même car les dépenses obligatoires pour maintenir les services augmentent régulièrement et par contre les recettes ne sont pas extensibles, loin de là. La lecture de cette gazette vous apportera toutes les précisions sur la gestion budgétaire de la commune.

Durant le premier trimestre un nouveau premier adjoint a été désigné par le conseil municipal suite à la démission, pour convenance personnelle, de Gilles TOURTET. Je tiens à remercier Gilles pour le travail accompli au service de la commune durant trois mandats. Je remercie Pascal DEGASPERI d'avoir été candidat pour lui succéder et le félicite de son élection en qualité de premier adjoint. Par sa disponibilité, sa technicité, et sa passion pour la commune il saura avec efficacité m'épauler et assurer ses fonctions.

Je terminerai cet édito en remerciant nos trois secrétaires de mairie, Béatrice, Carole et Céline, pour leur assiduité, leurs compétences professionnelles, et surtout leur sens du service public. Elles sont le pilier indispensable au bon fonctionnement de la commune et représentent comme nous élus(es) l'image de la commune.

Bonne lecture de cette gazette printanière.

Votre Maire,  
François PINET



# Les échos du Conseil Municipal

## Réunion du 15 février 2024

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

### 🔗 ELECTION D'UN POSTE D'ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR GILLES TOURTET

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord aux propositions suivantes :

- Le maintien du nombre d'adjoints à quatre
- Le nouvel adjoint occupera le rang de 1<sup>er</sup> adjoint
- L'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur Pascal DEGASPERI se porte seul candidat au poste de premier adjoint. Après un vote à bulletin secret il obtient 10 voix sur les 13 voix exprimées. Monsieur Pascal DEGASPERI est donc proclamé premier adjoint et est immédiatement installé.



### 🔗 BATIMENT COMMUNAL GRANDE RUE



Il est prévu de rénover le bâtiment de la mairie en isolant la façade côté ouest (Rue de la cime), et la façade côté sud sera refaite à neuf.

Deux devis sont parvenus en mairie

- Entreprise Nouvelle Façade, Ducros à Serres : 64 340.00 € HT
- Entreprise DELORME Façade à Aspres : 50 927.60 € HT

L'entreprise DELORME est retenue.

Madame le Maire précise que la vente du presbytère permettra de financer cette opération à inscrire au budget 2024.

### 🔗 BATIMENT COMMUNAL RUE DES ECOLES

Le bâtiment qui abrite les deux logements communaux, la poste et l'ADMR sera isolé en totalité.

Deux devis sont parvenus en mairie.

- Entreprise TH FACADES à Laragne : 62 690.00 € HT
- Entreprise DELORME Façade à Aspres : 56 100.00 € HT

L'entreprise DELORME est retenue.

Madame le maire indique que cette opération est subventionnée par le Département et par la Région.

### 🔗 LOCAUX ADMINISTRATIFS DE L'ECOLE - POSE DE RADIATEURS RACCORDES A LA CHAUDIERE A GRANULES EN REMPLACEMENT DES CONVECTEURS ELECTRIQUES

Une subvention auprès de la Région au titre de « nos communes d'abord » dans le cadre de l'accompagnement des projets de transition énergétique et écologique sera sollicitée pour le premier étage du bâtiment de l'école primaire. Les locaux situés au premier étage abritant les bureaux, la reprographie, la salle de réunion et la salle de repos ne sont pas raccordés au chauffage central de l'école.

Les travaux consisteraient à poser des radiateurs raccordés à la chaudière à granulés en remplacement des convecteurs électriques, ainsi l'école sera entièrement alimentée par la chaudière.

Le montant de l'opération serait de 8 031.24 € HT. Le plan de financement serait le suivant : Région 70 % soit 5 681.26 €, et autofinancement 30 % soit 2 409.38 €.





## 🔧 ACQUISITION D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT



La commune fait appel depuis plusieurs années à des intervenants extérieurs pour des prestations de débroussaillage et de fauchage. Or il est de plus en plus difficile de trouver un professionnel disponible. Après réflexion il est acté d'acquérir un broyeur d'accotement qui pourra s'adapter sur le tracteur agricole que la commune possède. Madame le Maire propose de demander une subvention au département.

Coût du broyeur : 5 250 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

- Département 70 % : 3 675 €
- Autofinancement 30 % : 1 575 €

## Réunion du 29 février 2024

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

### 🔧 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS



Le montant des indemnités de fonction des élus locaux est fixé en pourcentage d'un montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité. L'ensemble des taux maximaux d'indemnité de fonction fixés selon la strate démographique de la collectivité et le mandat des élus est rassemblé dans un barème. Les taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais à des pourcentages du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, c'est-à-dire, depuis le 1er janvier 2024, à l'indice brut 1027 (indice majoré 835).

Fonction de l'élu	NOM Prénom	Indemnité brute mensuelle (indice 1027)	
Maire	PINET Françoise	4 110,52 x 40,3 %	1 656,54 €
1 <sup>er</sup> adjoint	DEGASPERI Pascal	4 110,52 x 13,12 %	539,30 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	BOYLOUD Alain	4 110,52 x 8,22 %	337,88 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	LOMBARD Yannick	4 110,52 x 8,22 % =	337,88 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	EVARD Brice	4 110,52 x 8,22 % =	337,88 €
Délégué	ROUX Laura	4 110,52 x 5,021 % =	206,38 €
Délégué	FROGET Alain	Aucune indemnité à la demande de l'intéressé	
		Montant total	3 415,86 €
		Montant maximum autorisé	3 415,86 €

### 🔧 COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

#### BUDGET DE LA COMMUNE

##### Fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2023 se traduit par un excédent propre de 256 557.24 €. Ce résultat provient essentiellement de recettes supplémentaires notamment au chapitre 70 pour la vente de la coupe de bois aux Eygaux et au chapitre 73 pour le versement par le département du fonds départemental de péréquation au titre des droits de mutation à titre onéreux. Les dépenses si on les compare à celles de 2023 restent globalement stables. Compte tenu de l'excédent incorporé de 2022 soit 1 209 256.93 € le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 1 465 814.17 €.





### 1) Dépenses de fonctionnement

Le pourcentage de réalisation des dépenses par rapport aux prévisions hors compte 023 (versement à l'investissement) est de 90 % ce qui est satisfaisant.

Concernant le chapitre 011 - Charges à caractère général - on peut constater particulièrement des augmentations :

- Au niveau des dépenses d'entretien du matériel roulant des services techniques (révision de la tondeuse, réparation du véhicule Renault et révision et entretien de la saleuse avec changement du moteur).
- Au niveau de transports dans le cadre des sorties des élèves scolarisés à l'école.
- Au niveau des maintenances et des assurances.

Par contre les crédits destinés à l'entretien de la voirie du fait du report de l'aménagement du carrefour de la gare n'ont pas été consommés en totalité.

Concernant le chapitre 012 - Charges de personnel - les dépenses ont progressé de 3 % en raison d'une revalorisation indiciaire des agents de la fonction publique et du remplacement d'agents en maladie.

Concernant le chapitre 65 - autres charges de gestion courante - on peut observer que le montant total des subventions allouées aux associations a été majoré de 23 % en raison de plus de demande en nombre et en moyens.

### 2) Recettes de fonctionnement

Les recettes totales ont progressé de presque 9 % par rapport à celles de 2022. Cette progression se retrouve sur tous les chapitres et plus particulièrement au 70 - Vente de produits - mais aussi au chapitre 73 - Impôts et taxes - et enfin au chapitre 74 - Dotations et participations.

### **Investissement**

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 255 183.34 €. Après incorporation du résultat de 2022 soit un déficit de 223 593.41 € le résultat de l'exercice 2023 se traduit par un **déficit de 478 776.75 €** qui sera couvert en 2024 par l'excédent de fonctionnement.

Ce résultat déficitaire s'explique ainsi :

- Les subventions relatives aux travaux de rénovation du court de tennis et à l'installation de la chaudière à granulés de l'entrepôt des services techniques n'ont pas encore été versées.
- De nombreuses opérations ont été réalisées et, de ce fait, financées en partie ou en totalité par de l'autofinancement.
- Le prêt-relais d'un montant de 500 000 € pour l'aménagement du quartier du parc a été totalement remboursé.



### **BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**



#### **Fonctionnement**

Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 37 123.97 €. Après incorporation du résultat de 2022, soit 164 005.35 € **le solde excédentaire est de 201 129.32 €**.

Les crédits inscrits en dépenses au budget ont été dépassés uniquement sur l'article 606.1 concernant la fourniture d'électricité. En recettes on note au chapitre 70 un encaissement des ventes et des redevances supérieures de 7 061,85 € par rapport aux prévisions et le versement de la prime d'épuration par l'Agence de l'Eau à hauteur de 3 581,70 €.



### **Investissement**

Concernant la section d'investissement le résultat est excédentaire à hauteur de 38 674.48 €. Au regard du résultat de 2022 incorporé au budget, soit un excédent de 2 154.34 €, le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de **40 828.82 €**. Le changement des vannes, les travaux d'élimination des eaux claires et ceux de la conduite d'eau sous le pont SNCF au pont la Dame sont les seules opérations inscrites en dépenses et en recettes.

### **BUDGET ENFANCE/JEUNESSE**

#### **Fonctionnement**

Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 14 109.63 €. Après incorporation du résultat de 2022, soit 90 027.03 €, le solde est excédentaire de **104 136.66 €**.

Concernant les dépenses :

- Deux mesures nouvelles ont été inscrites en 2023 à savoir la prise en charge des accueils du matin et du soir des enfants scolarisés à La Faurie (5 511 €) et de façon non pérenne le paiement du bureau d'études chargé de la rédaction des conventions d'entente entre les communes du Haut-Buëch (3 600 €).
- Le fonctionnement de la piscine pour un montant de 19 100 €.

Concernant les recettes elles sont supérieures aux prévisions en raison de l'augmentation d'activité (tarification aux familles) et de l'aide de l'Etat au titre d'un contrat d'apprentissage.

### **Investissement**

Le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 1 233.79 €. Au regard du résultat de 2022 incorporé au budget soit un déficit de 12 032.42 €, le résultat se traduit par un déficit de **13 266.21 €**.

Cette année les travaux importants de rénovation du grand bassin de la piscine du Chevalet ont été réalisés. Cette dernière opération a bénéficié d'une subvention de la Compagnie Générale du Rhône. A noter que la rénovation du petit bassin a été intégralement prise en charge par le département.



### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE POUR 2024**

Montant des travaux :

- Allée du cimetière : 10 292 € HT
- Chemin du Pré Mongil : 5 881,50 € HT
- Chemin du Pont la Dame : 12 900 € HT
- Total HT : 29 073,50 €
- Subvention sollicitée auprès du département : 11 630 € soit 40%



## **Budget 2024 : de nombreux investissements**

Les budgets 2024 ont été approuvés par le conseil municipal lors de la session du 29 mars dernier. L'excédent cumulé au 31 décembre 2023 nous permet d'envisager de nouvelles opérations d'investissement pour cette année. Ces opérations prioritaires par les élus ont fait l'objet, pour certaines, de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région. Dans l'attente de leur réponse, nous réaliserons en premier, les opérations pour lesquelles nous avons eu déjà des financements notamment en fin d'année 2023. L'octroi de subvention permettra, en effet, de limiter notre autofinancement.



Ainsi, les travaux d'aménagement du carrefour de la gare pour un montant de 97 055 € HT démarreront en mai pour une durée d'environ deux mois. En juillet, ce sera la réfection et l'isolation des façades de l'ensemble des bâtiments de la mairie Rue de la cime et Grande rue pour un cout total HT de 46 000 €. Ces travaux s'imposent au regard de l'état des murs et donneront une meilleure image de la mairie et surtout de son entrée.



Durant les vacances scolaires de l'été, il est prévu la rénovation des locaux abritant la maternelle. Ce sont les seuls locaux de l'école à ne pas avoir subi de rénovation. Il s'agira de travaux de réfection des sols, des peintures et surtout le changement des fenêtres. L'isolation des façades se poursuivra aux vacances de Toussaint. Le montant prévisionnel de l'opération est d'environ 86 000 € HT.

Ce n'est qu'à l'automne que nous pouvons envisager la rénovation et l'isolation des façades du bâtiment communal rue des écoles pour un montant des travaux de 50 000 €. Cette année 2024 un effort financier est donc prévu pour rénover les bâtiments communaux, une rénovation nécessaire en tant que propriétaire et responsable de ces bâtiments. Le budget prévoit aussi en dépenses l'installation de trois plateaux ralentisseurs route de Grenoble le long de la RD1075. Cette installation a été évaluée à 46 050 € HT.



Enfin l'actuelle table d'orientation sise sur la butte de la tour de l'horloge doit être restaurée. Sa réalisation date du début des années 2000 et les rayonnements solaires et lunaires ont fini par estomper le graphisme. Les travaux vont consister à remplacer totalement l'ancien visuel graphique par un panneau en inclusion par vitrification d'épaisseur 10mm. (Coût de l'opération : 3 827 € HT).

Concernant le budget de l'eau et de l'assainissement la plus importante opération à savoir l'extension du réseau d'eau potable démarrera en mai pour un montant prévisionnel en 2024 de 119 435 € HT. Huit vannes sur le réseau d'eau seront changées en 2024 afin de réduire encore les fuites toujours importantes.

## Carrefour RD993A et RD1 075

Cet aménagement réalisé par le département en concertation avec la commune permettra d'améliorer la sécurité de la RD1075, axe très fréquenté, et de fluidifier la circulation.

Les travaux comprennent outre le réaménagement du carrefour et de l'aire d'arrêt, le renouvellement du réseau d'eau potable, le remplacement de l'éclairage public, la création d'un réseau pluvial et enfin le dévoiement du canal d'arrosage.

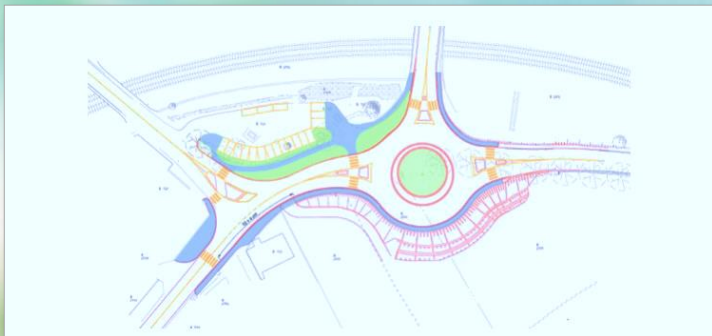




Ces travaux d'un montant de 860 000 € (95 % Département et 5 % Commune) débuteront le 2 avril 2024 et seront programmés en deux périodes :

- d'avril à juin, travaux sous alternat de la circulation
- et de septembre à novembre sous alternat et interdiction de la circulation pour de courtes périodes avec un minimum de six jours cumulés avec des déviations en semaine durant la journée.

Ils seront suspendus pendant la période estivale.



**IMPORTANT :** si vous avez des idées quant à l'aménagement paysager du rond-point, n'hésitez pas à nous contacter en mairie. Il est important de vous associer à la réflexion sur ce carrefour situé à l'entrée du village. Qu'on se le dise...

## A louer !



La commune met à la location l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du bureau de poste.

Disponible courant mai 2024, cet appartement comprend une entrée formant un couloir, une cuisine, une salle de bain avec toilettes, un séjour avec balcon, trois chambres, un garage et une petite cour intérieure.

Chauffage de type « pompe à chaleur air / eau ».

Loyer mensuel hors charges : 555 €uros.

Les personnes intéressées se feront connaître au secrétariat de mairie et adresseront une demande écrite à Madame le Maire.

## Les petites têtes blondes

### A l'école

Les vacances d'hiver terminées, nous voici déjà entrés dans la période des beaux jours....

A l'occasion de l'arrivée du Printemps, nous allons préparer des activités autour de ce thème en invitant nos parents d'élèves à prendre part aux festivités. Nous allons bricoler, planter, fabriquer tout un tas de jolies choses et les proposer à la vente lors d'un marché juste avant les vacances de Pâques.

Avant cela, nous aurons l'occasion de nous retrouver, parents, enfants, équipe de l'école, lors du Carnaval qui aura lieu le mardi 9 avril !

D'ici là, nous continuons à travailler avec nos élèves !



Sortie des maternelles au Moulin de la Beaume

Bon Printemps à tous !  
L'équipe enseignante

C'est le moment !

Les inscriptions à l'école maternelle sont ouvertes ! Les dossiers sont à retirer en mairie ou à demander sur [mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr)





## A l'accueil de loisirs



C'est Le Printemps !

Et le bilan de l'hiver est déjà très positif. En effet, ce sont 40 enfants du territoire du Haut Buëch qui ont pu profiter de 4 sorties à la Joue du Loup avec leçons de ski assurées par des moniteurs ESF. Les skieurs déjà confirmés ont pu quant à eux dévaler les pentes enneigées, encadrés par les animateurs et des parents accompagnateurs. Nous les remercions d'ailleurs chaleureusement pour leur engagement.



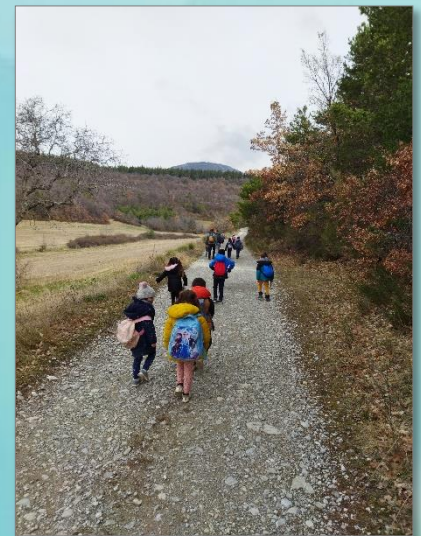
Les vacances d'hiver ont elles aussi bénéficié d'une fréquentation record, avec notamment une sortie à la patinoire de Gap et une journée balade aux Eygaux pour construire des cabanes en plus de toutes les activités organisées à la Maison du Parc et alentours en composant avec la météo !

Le printemps s'annonce aussi bien rempli avec un peu de jardinage pour embellir le jardin de la Maison du Parc de quelques fleurs et petites décorations.

Les enfants vont également apprendre quelques chansons pour préparer une surprise autour de la fête de la musique et nous serons déjà aux vacances de printemps qui s'articuleront autour du thème de l'Océan.

Guettez bien le cartable de vos enfants, le programme d'activités avec le coupon d'inscription y sera bientôt distribué.

Par ailleurs, nous commençons également à préparer les vacances d'été avec notamment des séjours qui seront organisés pour tous les âges. Nous communiquerons le programme détaillé très rapidement. Les places en séjour étant limitées, soyez réactifs !



Pour tout renseignement  
Service Actions Jeunesse :  
04.92.58.79.63 / 07.85.55.87.71  
ou [alsh@actionsjeunesse.fr](mailto:alsh@actionsjeunesse.fr)



## Les services de la commune

Pendant cette période hivernale, les agents des services techniques ont entrepris des travaux de rénovation et d'entretien.



Création d'un portillon pour sécuriser le terrain de tennis



Sécurisation des escaliers, pose d'étagères et petits travaux d'aménagement au sein de l'école

Confection de barrières sur le pont d'accès au cimetière et au lotissement de la Tuilière



A compter du 1<sup>er</sup> juin, un agent technique saisonnier rejoindra le personnel communal pour s'occuper de l'entretien de la piscine du Chevalet et des espaces verts de la commune.

Cet été, le service Actions Jeunesse sera également renforcé par des animateurs pour l'encadrement des enfants fréquentant l'accueil de loisirs.



## Les élections européennes

Les élections européennes auront lieu au suffrage universel à un seul tour, le dimanche 9 juin.

ÉLECTIONS  
EUROPÉENNES  
2024 **DIMANCHE 9 JUIN 2024**

**JE M'INCRIS SUR LES LISTES ELECTORALES**  
Jusqu'au 1er mai sur [elections.interieur.gouv.fr](https://elections.interieur.gouv.fr)  
Jusqu'au 3 mai en mairie  
avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité

**JE VOTE LE 9 JUIN DE 8H A 18H00**

✓ Les cartes électorales seront envoyées à domicile début mai.

✓ Rendez-vous pour voter à la Maison pour Tous.



La communauté de communes du Buëch-Dévoluy, au titre de sa compétence mobilité, a accepté la proposition du conseil départemental des Hautes-Alpes de mettre en œuvre sur votre territoire un service de mobilité partagée.

L'opérateur retenu est la SCIC MOBICOOP, dont la particularité est de proposer aux territoires avec qui elle conventionne, un service de mobilité partagée conjuguant une application de covoiturage gratuit, ainsi qu'un réseau d'autostop organisé. Pour assurer la sécurité de ses futurs usagers, ce dernier nécessite de mailler le territoire avec des panneaux dits « arrêts sur le pouce » pour indiquer les emplacements les plus pertinents et sécurisés et assurer la prise en charge des auto-stoppeurs. Les emplacements de ces panneaux que le Département s'est engagé à financer en intégralité doivent être validés par les communes. Les panneaux vont, pour une partie d'entre eux, être implantés en agglomération et posés par les communes afin de permettre une bonne harmonie de l'implantation. Concernant notre commune, il s'agit de 4 panneaux qui seront posés très prochainement. L'information des usagers sur le fonctionnement de ce réseau pour une mobilité partagée via ces arrêts possibles sera à l'initiative de la communauté de communes et du conseil départemental.



## Les prochains rendez-vous



Comme nous nous étions engagés, les habitants(es) de la commune sont conviés au square de l'hôtel de ville à un moment de convivialité le **vendredi 9 août** en fin d'après-midi. Cette rencontre organisée par la municipalité aura son programme dévoilé dans la prochaine gazette de l'été. ☀️

### 13 avril - Nettoyons le Sud !

Vous avez envie de participer à une action citoyenne pour protéger notre belle commune de notre belle région ? Alors rejoignez-nous au Parc des Séquoias le samedi 13 avril à 9 heures pour un ramassage de déchets notamment le long du Grand Buëch et le long du torrent du Barry

**Petits conseils :** prévoir une tenue adaptée, chaussures de marche ou bottes, casquette ou vêtement de pluie...

**N.B. :** les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

**P.S. :** petite collation offerte à votre arrivée !

INSCRIPTION





16 avril - Réunion sur les biodéchets

**CCBD** **RÉUNION PUBLIQUE**  
*Que faire de mes*  
**BIODÉCHETS** en 2024 ?  
*Quelles solutions pour les habitants ?*

En présence des techniciens de la Com Com Buech-Dévoluy, votre collectivité responsable de la gestion des déchets

**MARDI 16 AVRIL à 18H**  
**Maison pour tous ASPRES SUR BUECH**

**ENVIRONNEMENT**

Maison du Territoire La Mèretière 7 rue de la Tuilerie 05400 VEYNES  
 Renseignements 04 92 58 02 42 - accueil@ccbd.fr

23 juin - Théâtre D'un Autre Jour, comique tout public, à la Maison pour Tous

**PETITS TRACAS ET GRANDS FRACAS**  
**Théâtre Comique tout public**

Comment surmonter les petits tracassés du quotidien, à la maison, en famille, au travail ? Certains parlent, d'autres dansent, et puis il y a ceux qui s'énervent. Et sur scène, ces grands fracas se transforment en éclats de rire.

"Petits tracassés et grand fracas" et un montage de petites pièces : Courteline, Ribes, Tchekhov...

**Durée : 50 minutes**

**Avec Isabelle, Julie, Virginie, Gérard et Jérémie.**

**Entrée libre - Participation au Chapeau**

8 mai - Cérémonie au Monument pour célébrer l'anniversaire de la victoire de 1945



1<sup>er</sup> juillet - Ouverture de la piscine du Chevalet !



9 juin - Elections européennes à la Maison pour Tous

16 juin - Journée des arts énergétiques : rencontre autour du Qi Gong, yoga, sophrologie et autres disciplines de bien être à la Maison pour Tous.



Appel à volontaires pour préparer l'été !

**ASPREMONT**  
 - INEDIT -

**1ers Jeux inter Villages**  
**Aspres.Aspremont.St Pierre**  
**samedi 20 Juillet après midi city stade**  
**-APPEL A PARTICIPATION-**

Toutes les personnes (-12 .Ados.Femmes.Hommes) qui seraient intéressées pour participer aux différentes épreuves et faire partie de l'équipe d'Aspres sont priées de se faire connaître au [rosiefranco69@gmail.com](mailto:rosiefranco69@gmail.com)

Epreuves :  
 Course en sac - Tir à la corde - Course Relais - Jeux d'eau - Adresse - Construction pyramides - Course de boulettes ... et plus encore



21 juin - Fête de la musique

Pour ne rien louper, Restez connecté !  
 Téléchargez l'application PanneauPocket



## Le coin des associations



Une **Sainte-Agathe 2024** orchestrée par la municipalité particulièrement réussie avec la présence d'une quarantaine de dames et d'un DJ fort sympathique !

Toute l'équipe du **Comité des Fêtes** a été enchantée d'accueillir plus de 100 sages qui ont mis le feu au dancefloor de ce goûter, un grand merci à eux pour leur énergie incroyable et leurs sourires.

Il tarde à l'équipe de vous présenter de nouvelles animations avant la fête votive, notamment les 1ers jeux inter villages Aspres - Aspremont - Saint-Pierre d'Argençon !



Le **Club des Aînés** a repris du service ! Une nouvelle équipe est en place depuis février et propose à nouveau des activités tous les jeudis à la Maison pour Tous. Entre parties de cartes et moments partagés, des sorties seront proposées aux adhérents du club : visite des vestiges de Vaison la Romaine, palais idéal du Facteur Cheval à Hauterives, Franky folies à Venelle... de quoi s'occuper dans la bonne humeur.



## Etat Civil



### Décès

Madame Jeanne BOURGES, le 13 janvier  
Madame Denise LAPIERRE, le 29 février  
Monsieur Jean-Claude CORNIOU, le 2 mars

### Naissances



Titou CARRARA, né le 19 septembre 2023,  
petit-fils de notre conseillère municipale Patricia et  
neveu de notre employée du pôle scolaire Aurélia

Mélyo (et non Mathys, son grand frère)  
HUGONNIER, le 17 octobre 2023